

L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité

Déclaration du groupe de la CGT

Les principaux messages de l'avis sont au nombre de trois :

- l'investissement public se justifie s'il présente des « externalités positives » ou s'il s'agit de projets que le secteur privé ne peut mener ;
- lors des choix, il faut donner la priorité aux contraintes financières ;
- pour faciliter l'investissement public, il faut réformer les collectivités territoriales.

Le groupe de la CGT ne partage pas ces messages.

L'investissement public n'est pas un « bouche-trou », un supplétif de l'investissement privé ; il a sa propre logique qui est celle de répondre aux besoins collectifs présents et futurs. En ce qui concerne les contraintes financières, il s'agit de les surmonter en améliorant la croissance potentielle, entre autres grâce à l'investissement public. Enfin, si une réforme des collectivités territoriales s'impose, il s'agit surtout de donner plus de poids aux citoyens dans la prise de décisions publiques.

Sur l'ensemble de ces sujets, notre assemblée a déjà fait des propositions ; il est regrettable qu'elles ne soient pas suffisamment prises en compte.

Tout au long de nos travaux, nous avons insisté sur trois points :

- l'investissement public doit contribuer à établir un nouveau mode de développement qui conjugue le progrès social et le respect de l'environnement ;
- il doit être considéré comme un enjeu de société et non comme un marché pour les opérateurs privés ;
- les banques peuvent, doivent, jouer un rôle dans le financement de l'investissement public.

Ces précisions paraissaient nécessaires car le rapporteur exprimait une certaine préférence pour la gestion privée et les marchés financiers.

Le clin d'œil fait aux partenariats public-privé est une manifestation de ces convictions, partenariats dont le bilan n'est pas brillant.

Néanmoins, la discussion a permis d'améliorer l'avis initial notamment sur les dimensions sociales et environnementales et sur le rôle des banques.

Une partie des ajouts qui ont amélioré le texte a été obtenue en deuxième lecture suite au vote de la majorité de la section et contre l'avis du rapporteur. D'ailleurs, de façon inhabituelle, le rapporteur a souhaité revenir sur un certain nombre de ces amendements.

Pour conclure, le groupe de la CGT s'est abstenu.